



SANTÉ AU TRAVAIL

SYNDICAT GÉNÉRAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL ET DES
PROFESSIONNELS DES SERVICES
DE SANTÉ AU TRAVAIL

QUE DEVIENT LA SANTÉ AU TRAVAIL ?

**Un an après la mise en œuvre du décret de décembre 2016,
Quels changements dans les pratiques ? Quelles orientations
prennent les services ?**

**RÉUNION d'INFORMATION et d'ECHANGES le JEUDI 7 JUIN
à 16h Salle Marseilleveyre (à droite après l'accueil)**

Après un point sur l'actualité de la santé au travail, l'avancement des missions en cours, les négociations en cours au niveau de la branche, la CFE-CGC présentera ses actions et les idées défendues. Ce sera aussi l'occasion d'échanges avec les participants sur leur vécu dans les services. La CFE-CGC Santé Travail sera interrogée en septembre 2018 par la Direction Générale du Travail sur l'application dans les services de la réforme de 2016.

Parmi les idées que nous défendons :

- **L'accès individuel du salarié à un professionnel de santé lors de l'embauche.** Cette notion avait disparu de la première version du décret de 2016. La CFE-CGC l'a réintroduite.
- **Une formation de qualité pour tous et notamment sur les risques professionnels pour tous les infirmier(e)s et la reconnaissance de cette qualification.** C'est l'application du décret de 2016. Les Infirmier(e)s doivent être formé(e)s aux VIP et disposer du temps nécessaire pour réellement informer le salarié sur les risques auxquels il est exposé.
- **L'évolution de la grille de classification de la convention collective** pour permettre une évolution de carrière pour les salariés des SIST.
- **Donner les moyens aux médecins d'animer et de coordonner les équipes pluridisciplinaires :** IPRP formés, temps et lieu pour se réunir.
- **Redonner aux CMT leur rôle de lieu d'échange et de débat** sur l'activité des professionnels de santé. Les décisions des CMT doivent être suivies par le SIST.
- **Défendre l'examen clinique :** Les médecins du travail sont des interlocuteurs privilégiés pour la prévention des risques professionnels (bien identifiés ou émergents). Ils sont les seuls à pouvoir attester du lien entre la santé et le travail notamment pour la prévention des Risques Psychosociaux. Les médecins du travail



SANTÉ AU TRAVAIL

SYNDICAT GÉNÉRAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL ET DES
PROFESSIONNELS DES SERVICES
DE SANTÉ AU TRAVAIL

doivent pouvoir continuer à recevoir les salariés, à les examiner de façon à poser un diagnostic positif, différentiel et étiologique, à se déplacer en entreprise pour analyser les conditions de travail.

- **Défendre la qualité du travail réalisé.** La démarche de progrès élaboré par le CISME est sensée assurer la qualité du SIST. Les indicateurs sont uniquement quantitatifs. Il n'y a aucune prise en compte de la qualité : qualité du message préventif délivré dans les VIP (visites d'information et de prévention), qualité du repérage des risques dans les Fiches d'entreprise, qualité des débats dans les CMT, prise en considération des décisions des CMT, qualité des informations fournies aux CA et CC.
- **Donner du sens à l'agrément** : Aucun SIST ne doit pouvoir fonctionner sans agrément. L'agrément doit faire référence à un nombre de salariés suivis par l'équipe médecin/infirmier.
- **Défendre la santé au travail comme une discipline médicale** qui mérite les mêmes prérogatives que les autres spécialités : recherche, bases scientifiques, références opposables.
- L'intransigeance vis à vis de **l'indépendance des professionnels de santé, une garantie indispensable** pour que la prévention reste au service des salariés suivis.
- **L'attractivité de la santé au travail est un enjeu majeur de la pérennité des services**, pour les médecins et les infirmiers. La mission de l'IGAS a fait des propositions qui doivent être mises en œuvre.
- Dénoncer **la dégradation des conditions de travail** dans les SIST qui sont à l'origine d'épuisement professionnel et d'inaptitude pour tous les membres des équipes pluridisciplinaires et notamment les médecins.

**NOS REPRÉSENTANTS VOUS ACCUEILLENT SUR NOTRE STAND
au Palais des événements Stand B situé en dernière ligne avant le
grand amphithéâtre**

et sur notre site <http://www.cfecgc-santetravail.fr/>

Santé au Travail CFE-CGC 39, rue Victor Massé 75009 PARIS

Tél : 01 48 78 80 41 – Fax : 01 40 82 98 95 Courriel : santeautravail@cfecgc-santesocial.fr